



**HAL**  
open science

## Les plus noirs des Blancs : revendications identitaires des Irlandais en Angleterre à la fin du XXe siècle

Grainne O’Keeffe-Vigneron

### ► To cite this version:

Grainne O’Keeffe-Vigneron. Les plus noirs des Blancs : revendications identitaires des Irlandais en Angleterre à la fin du XXe siècle. Michel Prum. La Fabrique de la " race ", Regards sur l’ethnicité dans l’aire anglophone, L’Harmattan, pp.81-101, 2007. hal-00612718

**HAL Id: hal-00612718**

**<https://hal.science/hal-00612718>**

Submitted on 1 Aug 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Article appeared in : **La Fabrique de la « race »**, 81  
**Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la**  
**direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-**  
**101**

## **Les plus noirs des Blancs : revendications identitaires des Irlandais en Angleterre à la fin du XX<sup>e</sup> siècle**

**Gráinne O'Keeffe-Vigneron**

### **Introduction**

La Grande-Bretagne a été confrontée, après la Seconde Guerre mondiale, à des vagues successives d'immigration provenant du Commonwealth. Pour ces immigrés-là, des contrôles d'immigration vont être introduits qui ne seront pas appliqués aux Irlandais. Ce privilège va placer d'emblée les Irlandais dans une position à part : immigrés mais exclus des contrôles d'immigration, minorité mais non visible. Cette exclusion va donner naissance à la dichotomie « noir/blanc » dans la société britannique, où seulement les personnes « de couleur » vont être considérées comme immigrées : le mythe de l'homogénéité de la population blanche va naître. Par conséquent, les Irlandais vont être exclus des politiques publiques, ainsi que des documents et rapports officiels concernant les immigrés et, par la suite, les minorités ethniques.

Cependant, les Irlandais vont commencer à se mobiliser pour la reconnaissance de leur statut de minorité ethnique dans la société anglaise pendant les années 1980, au même titre que les autres groupes ethniques dits « visibles » ou « de couleur ». Ils vont finalement faire leur apparition dans le recensement national britannique de 2001 sous la catégorie « Groupe ethnique », aux côtés des Antillais et des Pakistanais entre autres. En 2001, les Irlandais ont donc accédé au « label » ethnique.

Cet article propose d'examiner tout d'abord pourquoi les Irlandais furent exclus des discours concernant les immigrés dans

Article appeared in: **La Fabrique de la « race », Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

la période suivant la Seconde Guerre mondiale et ensuite, pourquoi ils voulurent être reconnus en tant que minorité ethnique en Angleterre. Pour accéder à cette reconnaissance, il fallait réclamer l'existence d'une identité ethnique irlandaise.

Dans la dernière partie de cet article, nous allons analyser comment les Irlandais ont créé cette identité ethnique dans la société anglaise, société en pleine évolution, en train de se transformer en une société multiculturelle où la notion d'ethnicité prenait une place centrale. Nous allons examiner comment ce concept d'ethnicité a pu être instrumentalisé par les Irlandais dans leur combat de reconnaissance en tant que minorité en Angleterre.

### **La menace de la couleur**

C'est à partir de 1948 que se produisit le premier grand mouvement migratoire spontané des Caraïbes vers la Grande-Bretagne. L'arrivée du *SS Empire Windrush* à Tilbury en 1948, qui transportait le premier grand groupe d'immigrés des Caraïbes d'après-guerre, marqua le début des grands flux migratoires d'immigrés noirs et asiatiques en Grande-Bretagne<sup>1</sup>. En effet, cette première vague d'immigrés des Caraïbes fut suivie par une vague d'immigration en provenance du sous-continent indien et par celle en provenance de Hong Kong et de la Malaisie. Deux événements importants eurent un impact considérable sur l'immigration : la partition de l'Inde et la persécution politique des populations originaires d'Asie du Sud. Le sujet de l'immigration allait désormais susciter l'intérêt à la Chambre des communes.

Très vite, dès 1950, un groupe de travail secret du Conseil des ministres fut créé afin de réfléchir, d'une part, à la façon dont on pouvait empêcher les travailleurs « de couleur » de venir au Royaume-Uni et, d'autre part, ce faisant, à la manière dont les

---

<sup>1</sup> Colm O'Cinnéide, « The Politics of Race Relations and Immigration in the UK: an interview with Dr. Shamit Saggar », *Sources, Revue d'études anglophones*, Université d'Orléans, no.13, automne 2002, p.36.

Article appeared in : **La Fabrique de la « race », 83 Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

notions d'entrée libre et d'unité du Commonwealth pouvaient être sauvegardées<sup>2</sup>. À plusieurs reprises, en 1954 et 1955, la question du contrôle de l'immigration venant du Nouveau Commonwealth<sup>3</sup> fut soulevée. Il est à noter que ces contrôles furent envisagés pour éviter l'entrée, par année, de 3 000 personnes, qui, en leur qualité de citoyens coloniaux et du Commonwealth étaient sujets britanniques. L'immigration irlandaise était, à la même époque, beaucoup plus importante. Entre juillet 1954 et juin 1955, environ 58 700 Irlandais souscrivirent à la sécurité sociale britannique pour la première fois<sup>4</sup>. De surcroît, les Irlandais ne faisaient plus partie du Commonwealth depuis 1949<sup>5</sup>. En l'occurrence, le groupe de travail allait finalement conclure que le nombre de personnes venant du Commonwealth et des colonies était en définitive trop restreint pour justifier l'introduction des contrôles.

Même si le gouvernement abandonna dans l'immédiat une politique d'immigration discriminatoire envers les immigrés du Commonwealth, il persista à considérer ces populations comme sources de problèmes. La présence d'une population immigrée « de couleur » et les débats qui s'ensuivirent conduisirent à une redéfinition et à une reconstruction « raciales » de la citoyenneté britannique et de la notion de *Britishness* (« britannicité ») qui aboutit à exclure « les gens de couleur ». Anthony Eden, Premier ministre à l'époque, nous montre que les discussions concernant les

---

<sup>2</sup> Mary J. Hickman, « Reconstructing Deconstructing 'race' : British Political Discourses about the Irish in Britain », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 21, no. 2, 1998, p. 296.

<sup>3</sup> On appelle « *New Commonwealth* », par opposition au « *Old Commonwealth* », parfois dénoncé comme « *White Commonwealth* » (Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande, Canada), les pays africains et asiatiques, aux populations « de couleur », qui rejoignirent le Commonwealth au moment de la décolonisation.

<sup>4</sup> Enda Delaney, *Demography, State and Society*, Liverpool, Liverpool University Press, 2000, p. 209.

<sup>5</sup> Joe Lee, *Ireland 1912-1985. Politics and Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 300.

**Article appeared in : La Fabrique de la « race »,  
Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la  
direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-  
101**

contrôles d'immigration et les immigrés commençaient à aborder la question sous l'aspect de la couleur. Selon lui :

Quand les individus [...] parlaient de maintenir la façon de vivre anglaise, ils ne se référaient pas simplement à des modèles économiques ou régionaux mais explicitement à la préservation du « caractère racial des Anglais ». Nous avons développé ici un processus [...] fondé sur une construction raciale du sujet « britannique » qui exclut ou inclut les sujets d'après leur « race » ou leur « couleur de peau »<sup>6</sup>.

En 1955 également, le ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'État aux Affaires galloises furent sollicités afin de créer un comité interministériel en vue de préparer un rapport sur les problèmes sociaux et économiques que posait « l'afflux croissant des immigrés coloniaux ».<sup>7</sup>

La question de l'immigration irlandaise suscita beaucoup de discussions au sein du groupe de travail, qui souhaitait la poursuite de l'immigration irlandaise parce qu'il y avait une pénurie de main-d'œuvre dans le pays. De plus, l'immigration irlandaise contribuait à la croissance économique et les jeunes hommes et femmes (blancs ?) venaient accroître la population britannique. Le groupe constatait dans son rapport que les Irlandais ne rencontraient pas les mêmes difficultés que les gens « de couleur » car ils ne constituaient pas une « race » différente de celles des habitants ordinaires de la Grande-Bretagne<sup>8</sup>. Selon les recommandations du rapport soumises au gouvernement britannique, si jamais la population irlandaise ne devait pas être soumise aux contrôles de l'immigration, il fallait utiliser

---

<sup>6</sup> Anthony Eden, Hansard, vol. 545, cols. 2005-6, 10 novembre 1955.

<sup>7</sup> Hickman, *op. cit.* p. 296.

<sup>8</sup> Report of the Committee on the Social and Economic problems arising from the Growing Influx into the United Kingdom of Coloured Workers from other Commonwealth Countries, Appendix 2, draft statement on colonial immigrants, para 3, 3 août 1955, CAB 129/77, p. 297.

Article appeared in : **La Fabrique de la « race », 85 Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

l'argument que les populations des îles britanniques étaient, historiquement et géographiquement, les mêmes et devaient continuer à être considérées comme telles. La population blanche, immigrée ou non, allait être construite, à partir de ce moment-là, comme une population homogène et les problèmes liés à l'immigration allaient être attribués aux personnes « de couleur ».

### **La fermeture des portes**

Les émeutes qualifiées de « raciales » de Nottingham et Notting Hill en 1958, au cours desquelles des personnes « de couleur » furent agressées par des « Blancs », furent instrumentalisées pour montrer la menace que représentait la présence des immigrés sur le sol britannique et contribuèrent à la médiatisation de l'immigration et à la fragilisation du consensus politique autour de cette question.<sup>9</sup>

La première réaction fut la condamnation des émeutes. Hugh Gaitskell, au nom du Parti travailliste, les condamna ; des dirigeants de l'Église, des hommes politiques et des éditoriaux dans la presse firent de même. La seconde réaction fut la plus marquante – on expliqua les agressions contre les gens « de couleur » par le fait que les « locaux » nourrissaient un fort ressentiment à l'égard de l'immigration « de couleur ». Ceci fut explicité par George Rogers, député travailliste de North Kensington, circonscription qui incluait Notting Hill. Il s'adressa au journal *The Daily Sketch* en ces termes :

Le gouvernement doit rapidement introduire une législation afin d'arrêter l'afflux énorme de gens de couleur du Commonwealth [...]. Le surpeuplement a engendré le vice, la drogue, la

---

<sup>9</sup> Edward Pilkington, « The West Indian Community and the Notting Hill Riots of 1958 », in Panikos Panayi, *Racial Violence in Britain in the 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> Centuries*, Londres, Leicester University Press, 1996, p. 171.

Article appeared in : **La Fabrique de la « race », Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

prostitution et l'usage d'armes blanches. Pendant des années les Blancs se sont montrés tolérants. Maintenant ils sont en colère.<sup>10</sup>

Ce fut pendant cette période que l'immigration commença à être associée dans l'opinion publique au terme « *non-white* » (« non blanc ») et que le terme « immigré » fut assimilé, dans le discours populaire, à « personne de couleur ». Par conséquent on se mit à distinguer la population « blanche » et les gens « de couleur ». Étant donné que les Irlandais étaient pour la plupart blancs, ils ne furent pas considérés, dans les discours officiels et populaires, comme une population différente de la population de souche et commencèrent donc à être construits comme un groupe « invisible » dans les lois et les discours autour de l'immigration.

Les émeutes portèrent le sujet de l'immigration sur la scène nationale à travers les gros titres de plusieurs journaux nationaux. L'hypothèse selon laquelle le public britannique acceptait ou tolérait l'immigration « de couleur » fut remise en question par les émeutes et les sondages qui suivirent. Le sujet de l'immigration devint une priorité pour les instances politiques. Plusieurs hommes politiques conservateurs commencèrent à se prononcer, en public comme en privé, en faveur du contrôle de l'immigration.

La nature raciste de l'opposition à l'immigration « noire » se faisait ressentir déjà en décembre 1958 quand Martin Lindsey, conservateur, souligna dans une proposition de loi que c'était l'immigration « de couleur » et non pas l'immigration tout court qui devait être contrôlée :

Nous savons tous parfaitement bien que le cœur du problème, c'est l'immigration de couleur. Nous devons nous demander dans quelle mesure nous voulons que la Grande-Bretagne devienne une

---

<sup>10</sup> *Daily Sketch*, 2 septembre 1958.

Article appeared in : **La Fabrique de la « race », 87  
Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la  
direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-  
101**

communauté multiraciale [...]. Une question qui influe sur l'avenir de notre propre race ne devrait pas être laissée au hasard.<sup>11</sup>

C'est dans un tel climat politique que la loi de 1962 fut votée en réponse à des exigences divergentes et des pressions politiques, brisant ainsi le consensus de la libre circulation des ressortissants du Commonwealth. Cette loi ne s'appliquait pas aux Irlandais et marqua un tournant décisif pour l'État britannique, dans la mesure où le droit d'entrer librement sur le sol britannique devenait tributaire de la couleur de peau. Désormais, dans les discours officiels, un immigré signifiait une personne « de couleur » et par la suite les immigrés avec leurs enfants devenaient des groupes ethniques ou des minorités ethniques. À cause de leur invisibilité au sein de la population blanche dominante, les Irlandais n'allaient pas être pris en compte dans les discours sur les minorités ethniques. Cela fut longtemps considéré comme une preuve de leur intégration au sein de la population de souche.

### **Une intégration réussie ?**

En 1958, dans une lettre confidentielle adressée au ministère des Affaires étrangères irlandais, C.C. Cremin, l'ambassadeur irlandais en Grande-Bretagne, écrivait :

Il est vrai que les Irlandais sont une minorité raciale et religieuse en Grande-Bretagne mais il est également vrai que, racialement parlant, l'Anglais moyen ne nous a jamais considérés comme des « étrangers » au même titre qu'un Français, un Allemand ou un Italien.<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> Martin Lindsey, Hansard, vol. 596, col. 1579-80, 5 décembre 1958.

<sup>12</sup> C.C. Cremin, Ambassadeur d'Irlande en Grande-Bretagne, *The Irish in Britain and Some Observations on Anglo-Irish Relations*, Londres, National Archives Dublin, 1958.



Article appeared in : **La Fabrique de la « race », Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

Cette citation nous montre que selon l'ambassadeur de l'époque, les Irlandais et les Anglais « font partie de la même famille » et que les Irlandais sont considérés par les Anglais comme appartenant à la même « race ». M Cremin continuait sa lettre en constatant qu'il existait de bons rapports entre les immigrés irlandais et la population anglaise et attribuait ces bons rapports aux liens historiques qui unissaient les deux pays depuis l'Union ainsi qu'à leur langue commune. Semblant vouloir minimiser les difficultés que rencontraient les Irlandais installés en Angleterre, il était pourtant amené à reconnaître que quelques frictions existaient :

Dans la classe ouvrière, à laquelle la grande majorité des immigrés irlandais appartient, l'acceptation semble très remarquablement facile, même si des frictions peuvent survenir occasionnellement en matière d'habitation dans les quartiers où le manque de logements est le plus flagrant et où l'on a enregistré des commentaires critiques de la part des magistrats et de la police concernant les Irlandais en général.<sup>13</sup>

Il ira jusqu'à nier que les activités de l'*Irish Republican Army* (IRA) aient quelque effet sur les rapports entre les Irlandais et la population anglaise.

Cependant, la vision enjolivée de l'ambassadeur Cremin se heurte aux impressions que nous laisse l'étude des expériences des Irlandais dans leur vie quotidienne en Angleterre, notamment en ce qui concerne la recherche d'un logement ou d'un travail, ainsi que dans la sphère professionnelle. De surcroît, à l'époque où l'ambassadeur écrivait sa lettre, de nombreux témoins disent avoir vu des pancartes, à côté des offres de travail et de logement, qui mentionnaient : « Pas de gens de couleur, pas d'Irlandais, pas de

---

<sup>13</sup> *Ibid.*

Article appeared in : **La Fabrique de la « race », 89 Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

chiens »<sup>14</sup>. Même si finalement les Irlandais furent exclus des contrôles de l'immigration, cela ne les dispensait pas d'être victimes de stéréotypes et de discriminations, bien qu'ils fissent partie de la population blanche.

Néanmoins, il fallut attendre les années 1980 et 1990 pour que fussent publiés les premiers rapports concernant les Irlandais et les problèmes rencontrés par une partie de cette population. Ces publications montrèrent qu'une partie de cette population était désavantagée au niveau économique. De surcroît, non seulement les Irlandais ne jouissaient pas du même droit d'accès aux services que les autres groupes minoritaires, mais ils souffraient également de certaines discriminations particulières.

Ce fut à cette époque aussi que fut créé le secteur associatif londonien, comme on le connaît aujourd'hui. Il avait pour objectif principal de montrer qu'une population blanche pouvait être elle aussi victime des préjugés et de la discrimination et que les Irlandais possédaient une identité propre et unique, différente de celle de la population de souche anglaise. Gearoid MacGearailt, président de l'association *The Irish in Britain Representation Group* (IBRG), évoquant l'atmosphère qui avait accompagné la création de son association à la fin des années 1980, déclarait :

L'association a été créée à une époque où dans la société britannique étaient à la mode des termes comme « multi-raciaux », « multi-ethniques » et « multiculturels » – époque où on encourageait d'autres communautés à « trouver leurs racines » et où on nous disait d'oublier les nôtres.<sup>15</sup>

Cette citation nous révèle comment l'expression ouverte d'une identité irlandaise n'a pas été encouragée par le nouveau discours

---

<sup>14</sup> Mary Lennon, Marie McAdam et Joanne O'Brien, *Across the Water: Irish Women's Lives in Britain*, Londres, Virago Press, 1988, p. 142.

<sup>15</sup> [www.mossleybrow.demon.co.uk/1981.html](http://www.mossleybrow.demon.co.uk/1981.html), consulté en 2004.

Article appeared in: **La Fabrique de la « race », Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

multiculturel. Les personnes « de couleur » étaient définies en tant que minorités ethniques. Par conséquent, seuls ces groupes étaient considérés comme ayant une identité ethnique et étaient encouragés à l'exprimer.

En effet, pendant les années 1980, les minorités ethniques du Nouveau Commonwealth commençaient à s'organiser pour améliorer leur qualité de vie en Angleterre mais surtout à Londres, où une grande majorité d'entre elles habitaient. En réaction aux émeutes de Brixton de 1981, des élus locaux noirs et des groupes noirs s'organisèrent pour attirer l'attention sur l'inégalité « raciale » et la faire figurer aux programmes politiques locaux. Les émeutes de 1981 forcèrent, en effet, plusieurs autorités locales à réagir aux revendications de leurs communautés « de couleur » et à œuvrer contre la discrimination « raciale » dans l'emploi, la prestation de services et le logement. Le manque d'engagement de la part du gouvernement de l'époque face aux revendications demandant des réformes radicales laissait présager que le gouvernement central prendrait peu de mesures pour changer les choses.

En prenant l'exemple des minorités « visibles », le secteur associatif irlandais décida de faire entendre la voix de la population irlandaise qui, d'après les données et les témoignages récoltés, souffrait, elle aussi, d'inégalités sociales. En s'appuyant sur ses statistiques, le secteur associatif réclama une prise en compte des besoins et des problèmes des Irlandais au sein de cette nouvelle société multiculturelle.

Pendant les années 1980 et 1990 de nombreuses études sur le logement montrèrent que la population irlandaise était désavantagée par rapport à la population anglaise de souche. Ainsi, les Irlandais avaient deux fois plus de membres vivant dans des foyers d'accueil que la population de souche<sup>16</sup>. Les Irlandais

---

<sup>16</sup>Voir par exemple M.J. Hickman et S. Morgan, *The Irish in Lewisham*, Lewisham, Lewisham Irish Community Centre, novembre 1997; M. Gaffney, *The*

Article appeared in : **La Fabrique de la « race », 91 Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

s'avéraient également très présents parmi les sans domicile fixe. En 1983, le *Greater London Council*<sup>17</sup> (GLC) constata que plus de 28% des gens qui dormaient dans la rue à Londres étaient irlandais<sup>18</sup>. En 1987, plus de 20% des familles sans domicile fixe dans le *borough* de Brent étaient irlandaises<sup>19</sup>. En 1990, les membres des minorités ethniques, plus particulièrement les Noirs, les Asiatiques et les Irlandais étaient sur-représentés parmi les gens sans domicile fixe et plus de 30% des personnes rencontrées dans la rue à Londres à cette époque étaient des Irlandais<sup>20</sup>. En 1991, le plus grand groupe ethnique utilisant les centres d'accueil à Londres, ouverts pendant la période la plus froide de l'année, janvier et février, était d'origine irlandaise.<sup>21</sup>

En ce qui concerne la santé, les statistiques ne sont guère plus positives. Les auteurs des études ont observé que les taux de mortalité pour les Irlandais en Grande-Bretagne étaient plus élevés qu'en Irlande et que la population masculine irlandaise était le seul groupe d'immigrés où la mortalité prématurée était plus élevée en Angleterre et au pays de Galles que dans son pays d'origine<sup>22</sup>. En

---

*Irish in Ealing*, Ealing, London Borough of Ealing, 1998 ; M. Gaffney, *The Irish Community in Southwark - A Needs Assessment*, Southwark, London Borough of Southwark, 1998 ; Public Policy Report to Housing Services Committee - Public Session, *Housing Needs of the Irish Community in Merton*, Merton, London Borough of Merton, 1999.

<sup>17</sup> Le *Greater London Council* (GLC) fut l'organisme gouvernemental responsable de l'échelon supérieur de l'administration des autorités locales dans le Grand Londres de 1963 à 1986.

<sup>18</sup> CARA, *Access to Housing for Irish Single Homeless People (Housing Associations and Local Authority Policy and Practice)*, Londres, CARA, 1991, p.3.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> M. Marmot, A. Adelstein et L. Bulusu, *Immigrant Mortality in England and Wales 1970-78*, Londres, HMSO, 1984 ; A. Adelstein, M. Marmot, G. Dean et J.

Article appeared in: **La Fabrique de la « race », Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

1981, R. Cochrane observa que les Irlandais étaient deux fois plus susceptibles de se retrouver en hôpital psychiatrique que la population anglaise de souche<sup>23</sup>. En 1989, il constata que les Irlandais avaient les taux d'admission les plus élevés pour les diagnostics suivants : dépression, névroses, troubles de la personnalité, alcoolisme et autres psychoses.<sup>24</sup>

Les Irlandais figuraient aussi dans les statistiques relatives au suicide et aux tentatives de suicide. Au cours de ces trois dernières décennies, ces taux restèrent plus élevés pour les Irlandais que pour tous les autres groupes. Entre 1979 et 1983, le pourcentage de suicides chez les Irlandais fut plus élevé, de 30% pour les Irlandaises et de 26% pour les Irlandais, que pour les natifs d'Angleterre ou du pays de Galles<sup>25</sup>. De 1988 à 1992, les décès par suicide dépassaient de 53% ceux de la population de souche et ce chiffre ne semble pas avoir diminué pendant les années qui suivirent.<sup>26</sup>

De plus, les Irlandais ont souffert pendant des années du racisme et de la discrimination dans la société anglaise. La loi sur la prévention du terrorisme (*The Prevention of Terrorism Act*), qui fut introduite suite aux explosions perpétrées par l'IRA dans deux bars à Birmingham en 1974, permettait à la police d'arrêter et de détenir des individus pendant sept jours. Cette loi et les attentats sur le sol britannique commis par l'IRA augmentèrent le niveau de stress de la population irlandaise. Certains Irlandais constatèrent

---

Bradshaw, « Comparison of Mortality of Irish Immigrants in England and Wales with Irish and British Nationals », *Irish Medical Journal*, n° 79, pp.185-89.

<sup>23</sup> Irish in Britain Representation Group, *The Irish and Mental Health*, Londres, IBRG, 1987, p. 2.

<sup>24</sup> Paddy Walls, *Researching Irish Mental Health: Issues and Evidence: A Study of the Mental Health of the Irish Community in Haringey*, Londres, Muintearas, Irish Mental Health Group, 1996, p. 8.

<sup>25</sup> Carole Reid-Galloway, *Mental Health of Irish-Born People in Britain*, Londres, MIND, 2001, p. 8

<sup>26</sup> *Ibid.*

Article appeared in : **La Fabrique de la « race », 93 Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

des attaques sur leur lieu de travail et d'autres furent chassés de leur maison.

Une étude menée par la Commission pour l'égalité raciale (CRE), publiée en 1997, sous le titre de « La discrimination et la communauté irlandaise en Grande-Bretagne », révéla l'étendue du problème. En 1994, quand il fut annoncé que la CRE allait financer cette recherche sur la discrimination rencontrée par la communauté irlandaise, le journal *The Sun* réagit par la publication de toute une série de blagues péjoratives sur les Irlandais. La recherche avait pris un bon départ !

Le rapport de la CRE cita des exemples de harcèlement subi par les membres de la communauté irlandaise. Dix-neuf organisations (sur vingt-quatre) du secteur associatif irlandais ayant participé à la recherche constatèrent des actes de harcèlement. Selon ces dernières, les deux sources de harcèlement les plus courantes venaient des voisins et de la police. Le rapport constata également que globalement les Irlandais trouvaient du travail sans trop de difficulté mais que des problèmes pouvaient survenir lorsqu'ils voulaient s'élever sur l'échelle hiérarchique. Le rapport révéla également que la communauté irlandaise n'avait pas toujours accès aux mêmes droits sociaux que les minorités « visibles » car la politique de financement et d'aide mise en place par les services sociaux et les autorités locales visait les minorités ethniques, dont les Irlandais ne faisaient pas officiellement partie. Par exemple, un Irlandais cité dans le rapport de la CRE expliquait que, en réponse à sa demande, un administratif lui avait rétorqué : « Laissez tomber, vous n'avez pas la bonne couleur ».

Afin d'avoir accès au financement de leurs besoins, il était nécessaire que les Irlandais fussent reconnus comme une minorité ethnique et inclus comme une catégorie distincte dans la collecte des données officielles concernant ces groupes. Même si les études et la recherche révélaient les problèmes que pouvaient rencontrer les Irlandais dans la société anglaise, ils ne suscitaient guère d'intérêt dans les discours officiels. Le secteur volontaire irlandais

Article appeared in: **La Fabrique de la « race », Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

se rendit vite compte que même avec des études qui montraient les difficultés auxquelles devait faire face la communauté irlandaise, les Irlandais n'étaient ni inclus dans les politiques visant les minorités ethniques ni dans la collecte des données sur ces groupes, tout simplement parce qu'ils n'étaient pas reconnus comme groupe ethnique.

### **Nous voulons être comptés !**

La section 71 de la *Race Relations Act 1976* avait déjà instauré une obligation aux autorités locales de promouvoir l'égalité des chances et de travailler à l'élimination de la discrimination « raciale »<sup>27</sup>. Ce fut également pendant cette époque qu'on commença à évoquer le besoin de collecter des données sur les minorités ethniques afin d'assurer l'efficacité des services et le respect de la diversité ethnique dans chaque autorité locale ainsi que l'application des dispositions de la *Race Relations Act 1976*. L'analyse des données devait permettre aux autorités locales d'appréhender la pertinence d'une politique d'égalité d'accès (égalité d'accès à l'emploi ou aux services offerts). Par exemple, pour le logement, les autorités locales de Hackney et Haringey commencèrent à collecter des données sur l'attribution et la qualité des logements sociaux et à modifier les procédures quand elles prenaient conscience d'une certaine discrimination. De plus, les informations sur les groupes permettaient aux fournisseurs de services de vérifier si ceux-ci répondaient aux besoins de la communauté locale.

Malgré une certaine méfiance de la part des minorités, le comptage ethnique devint quasi courant dans la société anglaise au cours des années 1980. L'inclusion d'une question sur l'ethnicité dans le recensement national britannique de 1991 marqua le point de départ réel de l'institutionnalisation des données ethniques et sa

---

<sup>27</sup> Hackney Race Equality Newsletter, *Race Equality and Ethnic Monitoring*, Issue n° 1, décembre 1989, p.5.

Article appeared in : **La Fabrique de la « race »**, 95  
**Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la**  
**direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-**  
**101**

généralisation à tous les domaines du champ social. Néanmoins, on n'incluait dans ce recensement la catégorie ethnique irlandaise, justement parce qu'on ne la reconnaissait pas comme minorité ethnique, et ce malgré la prise en compte des Irlandais par certaines autorités locales de Londres pendant les années 1980.

Il en résulta un déficit de données nationales sur le groupe ethnique irlandais, ce qui n'allait pas aider le secteur associatif dans son *lobbying* auprès des institutions anglaises. Les chiffres peuvent avoir un pouvoir de persuasion, même pour les personnes familiarisées avec les statistiques ; ils constituent une base pour mener les campagnes. De plus, ils représentent un élément clé pour les bureaucraties – comme les autorités locales ou les ministères – dans l'évaluation et la prise de décisions lorsqu'il s'agit de proposer l'attribution de nouveaux moyens ou d'évaluer le succès des programmes existants. Les minorités elles-mêmes doivent déposer également des données chiffrées exactes pour justifier leurs arguments auprès de leurs conseils municipaux et autres organisations locales afin d'appuyer leurs demandes de ressources et de nouvelles initiatives dans leur autorité locale.

L'argument principal justifiant la collecte de données est que l'invisibilité statistique peut amener à l'invisibilité politique alors que la visibilité statistique peut, au contraire, mettre à « l'ordre du jour » ce qui serait autrement oublié<sup>28</sup>. De cette façon, les données peuvent devenir un moyen potentiel important pour les minorités ethniques. Les Irlandais voulaient mettre fin à leur « invisibilité » statistique et voulaient se voir accorder une catégorie « Irlandais » dans la rubrique ethnique du recensement suivant (2001). Pour ce faire, il fallait d'abord la reconnaissance d'une identité ethnique irlandaise.

---

<sup>28</sup> Maire Ni Bhrolchain, « The Ethnicity Question for the 1991 Census: Background and Issues, *Ethnic and Racial Studies*, vol.13, n° 4, octobre 1990, p. 548.



Article appeared in: **La Fabrique de la « race », Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

### **Ethnicité et « irlandité » : une cohabitation possible ?**

Le terme « ethnicité » ne va réellement s'imposer dans les sciences sociales américaines qu'à partir des années 1970. Dans la logique de recherche d'une terminologie reconnaissant la différence, mais sans connotation évaluative, on assiste à l'émergence d'un nouveau vocabulaire et d'une nouvelle catégorisation d'ordre sociologique.

L'appartenance ethnique émerge comme catégorie adéquate pour penser l'action sociale. Les loyautés et les droits collectifs se sont naturellement nourris de ce nouveau concept. L'idée s'impose, de plus en plus clairement, que le groupe ethnique vient concurrencer la classe comme catégorie fondamentale de la différenciation sociale. Comme l'écrit Paul Brass, « la communauté ethnique est une forme alternative de l'organisation sociale de classe, et l'ethnicité est une forme alternative à la conscience de classe »<sup>29</sup>. Déjà dans les années 1960, Nathan Glazer et Daniel P. Moynihan suggéraient que les manifestations de renaissance ethnique révélaient l'émergence d'une organisation sociale aussi importante pour le XX<sup>e</sup> siècle que l'était la théorie des classes sociales pour le XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>30</sup>

En principe, n'importe quelle collectivité sociale peut se réclamer d'une identité, revendiquer des droits en tant que groupe et peut être reconnue également en tant que groupe ethnique. Max Weber insiste sur la dimension subjective de l'appartenance à un groupe ethnique, parlant de

[...] ces groupes humains qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes d'ordre physique ou de mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la

---

<sup>29</sup> Paul R. Brass, *Ethnicity and Nationalism. Theory and Comparison*, Londres, Sage Publications, 1991, p.19.

<sup>30</sup> Nathan Glazer et Daniel P. Moynihan, *Beyond the Melting Pot*, Cambridge Mass., MIT Press, 1963, pp.12-17.

Article appeared in : **La Fabrique de la « race »**, 97  
**Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la**  
**direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-**  
**101**

colonisation ou de la migration, de sorte que cette croyance devient importante pour la constitution de groupes, peu importe si une communauté de sang existe réellement ou non.<sup>31</sup>

G. de Vos, lui, souligne l'aspect plastique et auto-proclamé de l'ethnicité, qu'il définit comme : « l'usage symboliquement subjectif ou emblématique d'un aspect de la culture (par un groupe), afin de se différencier des autres groupes ».<sup>32</sup>

Néanmoins, le souhait de se différencier des autres groupes, en utilisant un aspect de sa propre culture, n'explique pas l'existence même de l'ethnicité ou la formation de groupes ethniques. On ne peut pas négliger l'aspect pragmatique dans la formation d'identités ethniques. L'ethnicité peut être une ressource mobilisable dans la conquête du pouvoir public et des biens économiques. Elle apparaît comme une forme de solidarité qui émerge en réponse à la discrimination et à l'inégalité, et les organisations ethniques jouent un rôle clé dans ce processus. Dans la réalité, la mise en valeur de ces différences a permis de lutter contre les discriminations et de s'organiser pour faire représenter ses intérêts. La catégorisation par une identité ethnique peut constituer, simplement, une réponse à la présence ou la revendication d'un groupe jusqu'ici ignoré.

La société anglaise évolua à partir des années 1980 vers une société multiculturelle. Une société multiculturelle a pour principe inconditionnel le « droit à la différence ». Les immigrés de « couleur » et leurs descendants s'organisèrent autour du concept d'ethnicité, qui devint une catégorie pertinente de l'action sociale, leur permettant d'affirmer leur droit à la différence aussi bien dans

---

<sup>31</sup> Max Weber, « Ethnic Groups », in G. Roth et C. Wittich (dir.), *Economy and Society*, vol. 1, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1978, p. 389.

<sup>32</sup> G. de Vos, « Conflict and Accommodation », in L. Romanucci-Ross (dir), *Ethnic Identity: Cultural Continuities and Change*, Californie, Mayfield Publishing, 1975, p.16.

Article appeared in : **La Fabrique de la « race », Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

la sphère publique que privée. C'est ainsi, en suivant leur exemple, qu'une population blanche, les Irlandais, présents en tant qu'immigrés dans la société britannique depuis plusieurs siècles, commencèrent à revendiquer leur identité ethnique pendant les années 1980 et 1990.

Le secteur associatif irlandais à Londres était devenu un « groupe d'intérêt » et jouait un rôle clé dans la création d'une solidarité en réponse à la discrimination et aux inégalités rencontrées par les Irlandais. Ses membres se positionnaient comme des représentants de la communauté irlandaise issue d'une origine culturelle commune et ayant subi les mêmes discriminations. Ce secteur exigeait la reconnaissance des Irlandais en tant que minorité ethnique, au même titre que les minorités « visibles », et l'inclusion d'une catégorie ethnique dans la collecte des données sur l'ethnicité.

Il obtint son premier succès en 1983 auprès du GLC et de son leader Ken Livingstone. Pendant un colloque qui fut organisé pour parler uniquement de la situation des Irlandais à Londres, le GLC fut le premier organisme à reconnaître la discrimination contre les Irlandais. Cet organisme définit le groupe ethnique irlandais de la manière suivante : « des personnes qui sont originaires, ou dont les aïeux sont originaires, d'Irlande et qui se considèrent irlandais »<sup>33</sup>. De plus, le rapport qui fut publié à l'issue du colloque recommanda que les Irlandais fussent explicitement considérés comme une minorité ethnique avec « son héritage culturel unique et identifiable » et fussent inclus dans toutes les initiatives visant à améliorer la qualité de vie des minorités ethniques de Londres<sup>34</sup>. On peut constater que le GLC suggérait une plus large définition d'une identité ethnique fondée sur des critères d'identité nationale ou culturelle et non sur la couleur de la

---

<sup>33</sup> Greater London Council, *op. cit.*, p. 1.

<sup>34</sup> *Ibid.*

Article appeared in : **La Fabrique de la « race », 99  
Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la  
direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-  
101**

peau, si dominante à cette époque dans toutes les données collectées sur l'ethnicité.

Malgré une conception assez étroite des groupes ethniques dans les autorités locales londoniennes à ce moment-là, le *lobbying* du secteur associatif irlandais et le soutien des dirigeants du GLC provoquèrent des changements dans la façon de concevoir l'ethnicité dans plusieurs d'entre elles. Certaines entreprirent des démarches pour leur communauté irlandaise locale grâce, en partie, à la reconnaissance donnée par le GLC aux Irlandais. Des colloques et des journées d'études furent organisés dans plusieurs de ces autorités locales pendant les années 1980 afin d'établir les revendications et les besoins de la communauté irlandaise.

En 1990, par exemple, un colloque réunissant Irlandais et membres du secteur associatif irlandais fut organisé à Camden. Un thème récurrent dans tous les ateliers fut le souhait des Irlandais d'être considérés comme une minorité ethnique à Camden. Tous les ateliers du colloque formulèrent ce vœu mais aussi suggérèrent de collecter des données sur ce groupe afin que la prestation des services de l'autorité répondît davantage à ses besoins. Cette inclusion supposait plus d'égalité dans la prestation de services. Un paragraphe du rapport écrit et publié par des Irlandais après ce colloque affirmait :

Pour nous, la question de l'ethnicité irlandaise est un fait accompli. Notre façon d'être irlandaise est notre ethnicité. Notre ethnicité est notre façon d'être irlandaise. En tant que groupe national nous partageons l'histoire, la religion, les traditions et l'expérience, des valeurs et des normes – sociales et politiques – qui sont uniques et distinctes ; et en Grande-Bretagne et à Camden nous sommes une minorité. [...] En exigeant que Camden inclue « Irlandais » comme une catégorie distincte dans la classification ethnique, nous voulons être pris en compte. [...] Officiellement, aux yeux de l'autorité locale, nous sommes invisibles, mais nous sommes

Article appeared in : **La Fabrique de la « race », Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

invisibles seulement parce qu'elle ne nous considère pas en tant que groupe distinct.<sup>35</sup>

Cette citation constate que les Irlandais aspiraient à la reconnaissance de leur ethnicité. Il apparaît clairement qu'ils désiraient être « comptés » en tant que groupe ethnique distinct au sein de cette autorité locale car c'était là leur seul moyen de devenir « visibles ». En fondant leur identité ethnique sur plusieurs critères – l'histoire, la religion, les traditions, l'expérience, des valeurs et des normes (sociales et politiques) – qui étaient, selon eux, uniques et distinctes, ils espéraient montrer leur différence par rapport aux Anglais.

Cependant, malgré les progrès réalisés pendant les années 1980, les Irlandais n'étaient toujours pas reconnus par la CRE en tant que minorité ethnique. Pour cette raison, les organismes qui suivaient les recommandations de la CRE sur les minorités qu'il fallait intégrer dans la collecte des données n'incluaient pas les Irlandais. Néanmoins, pendant les années 1990, le secteur associatif persista dans sa détermination d'une reconnaissance officielle de l'identité ethnique irlandaise et dans son *lobbying* auprès des organismes officiels.

Finalement au début des années 1990, la CRE reconnut l'utilité d'une catégorie irlandaise dans sa collecte des données et déclara : « [...] Il est clair que les Irlandais sont défavorisés et des informations statistiques seront utiles afin de considérer ce problème [...] »<sup>36</sup>. En 1994, la CRE décida de financer l'étude nationale que nous avons mentionnée plus haut. La publication de ce rapport marqua un tournant décisif dans la reconnaissance

---

<sup>35</sup> Camden Irish Conference Planning, *The Voice of the Irish in Camden – Conference Report*, Londres, Camden Irish Conference Planning Group, août 1990, p. 2.

<sup>36</sup> Lettre de Peter Sanders (*Commission for Racial Equality*) à B.H. Mahon (OPCS) : Inclusion of Irish as a Category in the Ethnic Question, 14 mars 1989.

Article appeared in: **La Fabrique de la « race »**,<sup>101</sup>  
**Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la**  
**direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-**  
**101**

nationale en Grande-Bretagne et provoqua des effets variés, comme par exemple l'inclusion d'une dimension irlandaise dans la publication organisée par le *Runnymede Trust* et connue sous le nom de *Rapport Parekh*.<sup>37</sup>

Cette commission décida d'inclure une dimension irlandaise, abordant ainsi les relations « raciales » dans son sens le plus large et non plus seulement sous le paradigme dominant de la couleur. L'inclusion des Irlandais dans ce rapport représentait un progrès important pour ceux-ci dans leur reconnaissance en tant que groupe ayant sa propre identité ethnique. À lui seul, le titre de la publication, *L'Avenir de la Grande-Bretagne multi-ethnique*, montrait que, à l'égard de l'analyse de la situation des Irlandais et de leur inclusion dans le rapport, le concept d'ethnicité et le paradigme de couleur se modifiaient dans la société britannique, pour inclure une minorité blanche. Pour la première fois une population « blanche » était intégrée dans un rapport national et nommée en tant que minorité ethnique. Le rapport constatait :

[...] étant donné que les Irlandais sont perçus comme blancs, on n'imagine pas facilement qu'ils puissent être victimes de racisme, on les imagine plus comme des propagateurs. Soutenus tacitement par des universitaires et d'autres spécialistes, les décideurs ont adopté et propagé le mythe de l'homogénéité – opinion fautive selon laquelle la population de la Grande-Bretagne serait composée essentiellement d'une grande majorité dominante (des personnes de race blanche) et un groupe constitué de différentes minorités. « Non-blanc » et « ethnique » sont synonymes dans cette image mentale.<sup>38</sup>

---

<sup>37</sup> Bhikhu Parekh, *The Future of Multi-Ethnic Britain: The Parekh Report*, Londres, Profile Books, 2000.

<sup>38</sup> *Ibid*, p.61.

Article appeared in: **La Fabrique de la « race », Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-101**

Ce rapport reconnaît qu'une population blanche peut rencontrer du racisme, que cette population peut également posséder sa propre identité ethnique et que ce « label » n'appartient pas exclusivement aux personnes de « couleur ».

La réponse apportée au rapport de la CRE par *The Economic and Social Research Council* (ESRC) était très positive et cet organisme se déclara favorable à la prise en compte des demandes de financement des projets de recherche majeurs sur les Irlandais en Grande-Bretagne ; au-delà, elle acceptait de considérer qu'une dimension irlandaise pourrait être intégrée dans d'autres recherches pertinentes sur la discrimination et l'ethnicité.<sup>39</sup>

Cependant, la réponse la plus significative aux conclusions du rapport fut celle du *Office for National Statistics*. Selon cet organisme, le rapport sur les Irlandais et la reconnaissance par la CRE de cette communauté en tant que minorité ethnique étaient « très utiles dans les années qui précédaient le recensement de 2001 »<sup>40</sup>. Les besoins spécifiques et les problèmes rencontrés par une partie de la population irlandaise, qu'avaient exposés le rapport et la recherche financés par la CRE, s'avérèrent particulièrement convaincants dans les discussions sur l'inclusion des Irlandais dans la catégorie ethnique et conduisirent à leur inclusion en tant que groupe ethnique dans le recensement national de 2001, remettant

---

<sup>39</sup> Le *Economic and Social Research Council* (ESRC), créé en 1965, est l'agence principale du financement de la recherche et de la formation en Grande-Bretagne, qui traite des préoccupations économiques et sociales. Ses membres sont nommés par le ministre du Commerce et de l'Industrie. Il est indépendant mais financé par les fonds publics. L'ESRC a financé un projet en 2000, sur une période de deux ans, sur la deuxième génération irlandaise, intitulé *The Second Generation Irish a Hidden Population in Multi-Ethnic Britain*, pour la somme de £ 172 000. La plus grande visibilité des Irlandais pendant les années 1990 et le rapport de la CRE ont suscité de l'intérêt pour cette communauté.

<http://web.apu.ac.uk/geography/progress/irish2/news1.htm>.

<sup>40</sup> CRE and the Irish Community Groups Conference, *Text of talk to be given by Seamus Taylor: Review and reflections on the CRE and Irish Community Groups Initiative 1989-1997*, 3 novembre 1997, p. 4.

Article appeared in: **La Fabrique de la « race »**,<sup>103</sup>  
**Regards sur l'ethnicité dans l'aire anglophone, sous la**  
**direction de Michel Prum, l'Harmattan, 2007, pp.81-**  
**101**

ainsi en question la dichotomie « noir/blanc ». Les Irlandais avaient finalement réussi à faire reconnaître leur identité ethnique au niveau officiel après des années d'« invisibilité ».

### **Conclusion**

Après la Seconde Guerre mondiale, les Irlandais avaient hérité d'un statut de groupe « invisible ». Leurs différences par rapport à la population de souche n'étaient pas reconnues et ils étaient assimilés à une population blanche homogène. Même si leur intégration n'est pas réelle, il faut attendre les années 1980 pour que les revendications de leur différence puissent être entendues et soient fondées sur le concept d'une identité ethnique. L'identité ethnique résulte d'une prise de conscience d'une histoire ou d'une origine commune, réelle ou supposée, mais elle n'existe pas toujours en tant que telle ou elle ne se transmet pas forcément de génération en génération. Loin d'être un donné, elle peut être en construction permanente et engager une multitude d'acteurs sociaux. En effet, l'identité ethnique n'apparaît qu'à partir du moment où il y a contact entre individus de collectivités distinctes.

La mobilisation des Irlandais et du secteur associatif irlandais s'est faite dans le cadre d'une société anglaise en pleine transformation, au sein de laquelle des groupes variés se rencontraient et exigeaient leur « droit à la différence ». Le secteur associatif irlandais a articulé sa revendication à la reconnaissance d'une « identité irlandaise » autour du concept d'ethnicité en phase avec le discours multiculturel en vogue dans les années 1980 et 1990 en Angleterre. Ce secteur s'est fait le porte-parole d'une « communauté » qui se proclamait irlandaise en s'appuyant sur les statistiques et la recherche effectuée sur les Irlandais, qui révélaient les inégalités sociales et la discrimination. Mais nous ne devons pas oublier que cette revendication du secteur associatif ne se limitait pas seulement à une quête identitaire, c'était aussi une négociation politique et financière visant à permettre à ceux qui se réclamaient de ce groupe d'avoir accès aux avantages économiques offerts par cette « étiquette » ethnique.